

Marseille, le 28 Octobre 2023



Appel à la Sécurité à l'EPM :

Témoignage du Courage du Personnel de Journée

Le bureau local de la CGT PENITENTIAIRE de l'EPM La Valentine souhaite témoigner des événements dramatiques survenus le 28 octobre 2023 et réclame des mesures immédiates afin d'assurer la sécurité du personnel et des mineurs au sein de notre établissement.

Le courage exceptionnel des surveillants et de la Chef de Poste de l'EPM, a été mis à l'épreuve lors de cet incident.

Ce matin vers 9h30, une alarme a été déclenchée sur l'unité de vie 2, et plusieurs membres du personnel sont intervenus en renfort. À leur arrivée, ils ont trouvé un collègue tentant de maîtriser un mineur qui était extrêmement agressif, à la fois verbalement et physiquement.

Ce mineur a proféré des insultes graves, menaçant la vie de nos collègues. Ne voulant pas se faire menotter, le détenu a porté un brutal coup de tête au surveillant se trouvant le plus proche de lui. Les membres du personnel ont dû faire preuve d'un grand sang-froid et de détermination pour le maîtriser et l'escorter au quartier disciplinaire, malgré les provocations, plusieurs coups portés volontairement et les crachats au visage.

Dans le quartier disciplinaire, le mineur a continué à cracher sur les agents et à se rebeller. Il a violemment agressé nos collègues en les frappant hargneusement. Un agent a reçu un puissant coup de poing à la tempe au moment du placement en cellule disciplinaire. Cette attaque a créé un environnement traumatisant pour notre personnel, qui s'engage chaque jour pour assurer la sécurité et la réhabilitation des mineurs détenus.

Le bureau local CGT Pénitentiaire souhaite attirer l'attention sur la complexité et la difficulté de notre mission en tant que personnel de surveillance de l'EPM, en particulier en ce qui concerne les violences verbales et physiques auxquelles nous sommes exposés au quotidien. La prise en compte du profil des mineurs hébergés dans notre établissement est cruciale. Les blessures subies par nos collègues sont la preuve de ces dangers.

Le bureau local CGT Penitentiaire exige le transfert de ce mineur qui n'a plus sa place dans notre établissement.

Nous demandons donc que des mesures soient prises pour garantir la sécurité de notre personnel et des mineurs, ainsi que pour empêcher de tels incidents à l'avenir.

Que des mesures disciplinaires appropriées soient prises à l'encontre du mineur.

Nous demandons également la mise en place de la protection statutaire pour le personnel concerné.

Nous insistons également sur la nécessité d'une prise en charge psychologique et médicale immédiate pour le personnel concerné, afin de faire face aux traumatismes résultant de cet incident. La santé et le bien-être de notre équipe sont une priorité.

Nous réclamons de nouveau la réouverture de l'unité 1 dite "unité de prise en charge spécifique" .

"La véritable force se révèle lorsque nous sommes confrontés à l'adversité."
Nous exhortons l'administration à prendre des mesures immédiates pour garantir la sécurité du personnel.

Faisons en sorte que justice soit rendue, que nos collègues soient soutenus dans leur guérison et que notre EPM reste un lieu de réhabilitation sûr et équitable.

Le bureau local CGT est à vos côtés pour défendre vos droits et votre sécurité.

Le bureau local CGT PENITENTIAIRE de Marseille